



RESIDENCE DES GLIERES



Questions réponses avec CIS

Bonjour pour répondre aux différentes questions en fonction des éléments disponibles à date, vendredi 8/08 à 18h

Qui va s'occuper de purger les ballons d'eau chaude dans la zone sinistrée ?

S'agissant d'équipement privés, ce sont les propriétaires qui ont la responsabilité de cette opération, IDEX n'est pas en mesure de le faire, Variance va rechercher une entreprise, mais dans tous les cas il s'agira d'une dépense privative.

Qui va prendre en charge l'entretien des espaces verts non sinistrés ? l'ensemble des copropriétaires, il s'agit d'une charge générale, par ailleurs il y aura aussi de l'entretien dans la partie sinistrée sinon ça va être "la jungle" et perturber le bon déroulement du chantier

Qui va prendre en charge l'entretien des espaces verts bâtiments sinistrés ? l'ensemble des copropriétaires, charges communes générales.

Il a été proposé lors de l'AGE un entretien minimum pour la piscine, à ce jour rien n'a été fait, qu'est-ce qu'il est envisagé et à quelle échéance ? Nous attendons la proposition d'IDEX, suite à notre demande.

Par qui vont être pris les frais de la piscine si l'entretien s'avère plus important ? l'ensemble des copropriétaires, charges générales, cela a déjà été dit en AG et dans des mails, nous demanderons à l'assurance une participation mais aucune certitude de réponse positive. En revanche, il pourrait être demandé à Variance s'il est envisageable d'organiser le chantier de reconstruction en "excluant" la piscine du périmètre afin de pouvoir l'exploiter l'an prochain mais cela risque de générer encore plus de difficultés sur la répartition de la dépense de fonctionnement normal...

Les charges d'eau sont -elles bien séparées du sinistre et des Bâtiment A et B ? L'alimentation provisoire du chantier est connectée sur la piscine qui dispose sauf erreur de ma part d'un compteur divisionnaire, dont il sera possible de distinguer la dépense

Au niveau des charges d'électricité, avez-vous fait le nécessaire pour séparer la consommation des bâtiments A et B de la consommation pour la réalisation des travaux ? le chantier dispose d'un abonnement spécifique ;

Le coût de l'installation des sous-compteurs pour les bâtiments A et B est peu important, ne serait-il pas souhaitable de les installer pour avoir une transparence sur la consommation de ces bâtiments pendant la réalisation des travaux ? L'AGE a décidé de suspendre tous les travaux (comptage électricité chauffage et autres), le sujet sera donc abordé à nouveau à la prochaine AGO mais rien ne sera fait en attendant.

Vous avez permis l'accès aux appartements sinistrés le 3 août. Avez-vous une date butoir de fin d'accès ? A priori, l'accès sera possible selon les mêmes modalités qu'aujourd'hui jusqu'au démarrage du chantier, en application de l'arrêté.

Quel est l'état d'avancement des 21 appartements du bâtiment C ? Il n'y a que l'électricité qui a été remise pour les communs et les appartements dont nous avons les clés (nécessité de couper le disjoncteur), nous attendons les interventions d>IDEX pour le reste.

Nous savons que l'électricité est rétablie, qu'en est-il de la VMC qui posait problème, une entreprise a-t-elle été missionnée pour les résoudre ? Cf [réponse précédente](#)

Est-ce que l'eau a été rétablie dans les 21 appartements non sinistrés du bâtiment C ? Cf [réponse précédente](#)

L'arrêté de mise en sécurité a suscité beaucoup d'émoi, avez-vous eu un retour formel de la mairie quant à la responsabilité du relogement des sinistrés et du délai de 3 ans jugé trop court pour les travaux ? Pas de retour écrit, mais oralement, il m'a été confirmé que la responsabilité reposait bien sur les propriétaires bailleurs concernés, mais qu'en raison du fait que l'initiative des travaux de reconstruction nécessaires repose sur le SDC, l'arrêté avait peut-être été un peu maladroitement rédigé pour ce volet relatif au relogement. Quoi qu'il en soit, nous allons écrire aux copropriétaires bailleurs identifiés pour leur rappeler leur obligation et les inviter à nous communiquer comment ils ont traité le problème avec leur locataire afin de faire un retour le plus complet possible à la commune.

Par ailleurs, le périmètre de surveillance électronique a été renforcé avec de nouveaux capteurs installés ce jour.

Cordialement.

Stève BERNARD Directeur Secteur Montagne

SDC: Syndicat Des Copropriétaires